

FICHE DE SYNTHÈSE COLLECTIVE

Contexte de la mobilité	
Dates d'observation	Du lundi 2 mai au jeudi 5 mai
Ville et pays	Helsinki, Finlande
Observateurs	<p>Pascale LENDREVIE, Chef de service au rectorat de Nice</p> <p>Rachel CANDOTTI, Formatrice PERDIR,</p> <p>Marie Amélie DA SILVA FERNANDES, Principale adjointe collège Jules Romains à Nice</p> <p>Michaël HENNI , Principal adjoint collège Marie Mauron Pertuis,</p> <p>Sandy ROLLAND, Professeure documentaliste Lycée Val de Durance Pertuis,</p> <p>Claudy WIDCZINSKI, Conseillère pédagogique Pertuis,</p> <p>Marie-Pierre HIRIART-ESTIOT, Directrice école Henri Crevat Pertuis</p> <p>Jonathan HIRIART, professeur Histoire Géographie, collège Marie Mauron Pertuis</p>
Structures visitées	<p>Lycée franco-Finlandais, Raumantie 4, 00350 Helsinki</p> <p>Jardin d'enfants et préscolaire du lycée franco-finlandais, Helsinki</p> <p>Ecole normale (d'application) de Jyväskylä</p> <p>Ecole européenne de Helsinki</p> <p>Institut Franco-Finlandais, Helsinki</p>
Personnes rencontrées	<p>Matthias Quemener, proviseur adjoint pour le français et directeur des études au lycée franco-finlandais d'Helsinki.</p> <p>Bibliothécaire de l'établissement, professeurs de l'école primaire</p> <p>Pihla Ranta, Présidente de l'association des amis du lycée franco-finlandais (association de parents d'élèves)</p> <p>Céline Hutsebaut Directrice pédagogique du Jardin d'enfants</p> <p>Jean Philippe Payette, professeur de français langue étrangère à l'école européenne et originaire du Canada qui vit depuis 10 ans en Finlande.</p>

	<p>Anne-Laure Rigeade, attachée de coopération pour le Français, directrice des cours de l'institut français</p>
<p>Notes supplémentaires</p>	<p><i>Indiquer ici des notes permettant une description du contexte de l'observation : lieu, édifices visités, personnes rencontrées, interactions, accessibilité, problèmes techniques et/ou logistiques rencontrés, écart entre les prévisions et les réalisations...</i></p> <p>Cette mobilité s'est déroulée dans un contexte très singulier : une grève suivie par les établissements publics a impacté le programme. La première grève depuis plus de trente ans. A Helsinki, les écoles « communales » ont suivi la grève. Il n'existe qu'un seul syndicat enseignant et 80% des enseignants sont syndiqués. Le syndicat verse une indemnité journalière aux professeurs grévistes, tout le temps du mouvement de grève.</p> <p>Les visites se sont alors concentrées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lycée franco-finlandais (du jardin d'enfants (école maternelle) au lycée - l'école normale de Jyväskylä (une école d'application) : pour trois d'entre nous - l'école européenne de Helsinki <p>Ces établissements ne dépendant pas de la commune accueillent un public particulier et répondent à une organisation qui leur est propre. Il a été important de mettre en perspective, leur fonctionnement avec celui des écoles « classiques » (malheureusement fermées pour la grève).</p> <p>Le lycée franco-finlandais propose à des élèves un enseignement bilingue en français dès le Jardin d'enfants. Le jardin d'enfants, contrairement aux écoles communales, est géré par l'association de amis de l'école française, dont les parents d'élèves qui en versant une cotisation, deviennent membre de l'Association : ce qui fait des parents, de cet établissement, non pas des « partenaires » mais des parties prenantes (ils sont décisionnaires, associés à la vie pédagogique de l'école) de l'enseignement des enfants de maternelle, ce qui n'est pas le cas dans les écoles communales. D'ailleurs, c'est la directrice du jardin d'enfants, présidente du conseil administratif qui nomme le proviseur du lycée.</p> <p>L'école normale étant une école d'application, école d'Etat, quoiqu'ouverte à tous les élèves du secteur pour le collège, opère une sélection des lycéens sur dossier. Les installations, les moyens de l'établissement sont extraordinaires du fait de la vocation de formation des enseignants. Il s'agit de distinguer ce qui relève de la spécificité de cet établissement (financé par l'université), de celle des établissements classiques, dont les moyens dépendent des communes.</p> <p>Enfin, l'école européenne répond également à une organisation particulière, avec un fonctionnement indépendant.</p> <p>Tous ces établissements, contrairement aux écoles « classiques » accueillent un public ciblé et de fait, le contenu de leurs enseignements tout en répondant au code national d'éducation, propose des enseignements qui ne sont pas généralisés dans les autres écoles (langues étrangères, bilinguisme, ils apprennent tous le suédois donc bilinguisme.).</p>

Etat des lieux et analyse

Quelle est la place des acteurs externes au sein des structures visitées et comment interagissent-ils avec les acteurs internes ?

D'une manière générale, il semble que les établissements finlandais fonctionnent peu avec des partenaires extérieurs.

La présence de l'association des amis de l'école française au jardin d'enfants du LFF est intrinsèque à leur rôle déterminant dans la gestion de ce niveau, ailleurs, les associations de parents d'élèves interviennent surtout pour aider à l'organisation des événements festifs des écoles.

Dans l'école européenne, l'interaction avec des partenaires extérieurs repose uniquement sur des projets d'enseignants.

Dans tous les établissements, les élèves doivent choisir entre un cours de religion ou un cours d'éthique. Pour assurer les cours de religion, un partenariat (non institutionnel) peut exister entre les diocèses et l'école. Encore qu'un enseignement religieux ne se met en place dans l'établissement qu'à partir d'un certain nombre d'élèves participants : lorsque trop peu d'élèves demandent une religion, l'enseignement de celle-ci est prise en charge en dehors de l'école.

Quel est le rôle des acteurs impliqués ?

Les communes, collectivité territoriale de tutelle de tous les établissements (du jardin d'enfants au lycée) met à la disposition des écoles, des psychologues, des conseillers en éducation, des personnels éducatifs, pour répondre lorsque le cas se présente à des problématiques particulières.

On ne peut parler, en réalité, de culture de partenariat : les établissements ayant vocation à répondre avec les moyens internes à leurs besoins.

On a peu observé de partenariat culturel ou sportif à l'instar de ceux que l'on connaît dans le système français : les établissements ne semblent pas signer de conventions avec les partenaires extérieurs.

Au niveau du jardin d'enfants les parents sont associés à un diagnostic de début de scolarité, où, en partenariat avec les enseignants, les directeurs, les différents acteurs de l'établissement, sont listés les besoins de l'enfant. Un « plan d'action » est alors rédigé faisant état des mesures éducatives qui seront mobilisées autour de l'enfant pour être chaque année, évaluées et redéfinies.

On peut rapprocher ces rencontres avec nos réunions parents-professeurs qui ponctuent l'année selon les organisations définies par chaque établissement.

Quelle analyse des échanges avec les partenaires à ce sujet ?

Les échanges ont été transparents et constructifs.

Si l'on considère l'institut français comme un partenaire des écoles finlandaises enseignant le français, l'analyse des échanges que l'on a eus avec eux a conforté le sentiment qu'il n'existe pas en Finlande une culture du partenariat.

Réflexion sur les observations

En quoi les dispositifs observés modifient-ils vos représentations ?

Le système scolaire finlandais a des points très positifs, mais il semble illusoire d'y retrouver des recettes à « copier coller ». Il s'inscrit dans une culture collective, où la confiance, le développement du bien-être personnel et l'autonomie sont des valeurs partagées.

Lycée français : Un partenariat des parents nécessaire à la prise en charge des enfants de 3 à 6 ans.

Ecole classique : la commune prend en charge la scolarité des enfants de 3 à 5 ans.

La même collectivité qui gère tous les établissements : il n'y a pas de distinction école/collège/lycée. Le partenariat fait que c'est l'enseignant est rémunéré par la commune.

Moins de lourdeurs administratives pour permettre ces partenariats : une relation basée sur la confiance entre les acteurs. Il y a un plan individuel d'enseignement (ou plan d'actions) co-construit avec les parents, les enseignants et les assistants/éducateurs au jardin d'enfants.

La formation des enseignants est partiellement prise en charge par la ville. Puis d'autres formations peuvent être suivies à l'initiative des enseignants et prise en charge par des entreprises privées.

Les agents ne semblent pas faire partie des acteurs de la communauté éducative. Les services de maintenance, de sécurité, d'entretien sont externalisés (confiés à des entreprises privées). Il n'y a pas de culture de partenariats, ni de projets hors classe ;

Dans quelle mesure les pratiques observées sont-elles bénéfiques pour les élèves et favorisent un climat scolaire plus serein ?

Les élèves semblent en effet à l'aise, en classe, mais aussi dans les moments de vie péri-scolaire. Il est très étonnant pour des enseignants français de voir des élèves sortir du collège pour aller jouer dans le quartier à la récréation ou la pause méridienne.

Il semble que la société finlandaise a des valeurs qui sont en cohérence avec celles de l'école. Il n'y a pas de rupture majeure entre les deux phases de vie pour les élèves. De ce point de vue, l'absence de clôture, barrière ou portail sécurisé paraît métaphorique.

Moins de défiance vis-à-vis des enseignants du fait de la reconnaissance de leur formation et du respect de leurs compétences professionnelles.

La relation plus horizontale entre les élèves et les enseignants (moins de « barrières » et de rapports hiérarchiques ou de pouvoir).

L'accès aux établissements n'est pas soumis à une multitude de vérifications, les espaces sont ouverts.

Il n'y a pas de notes pendant les premières années et pas d'examen mais un point sur la progression de chaque enfant et un encouragement.

Pas de punition ni de jugement et une adaptation à son rythme, sa progression, ses intérêts : « needs-base »

Gratuité de l'école, des repas et des transports.

Analyse des points communs et des différences observées en termes de force et de faiblesse

	Forces	Faiblesses
--	--------	------------

<p>Points communs</p>	<p>La prise en charge des besoins spécifiques des élèves par des ressources internes ou externes.</p> <p>Le support des collectivités territoriales est un appui considérable.</p>	<p>L'attente de la mise en place des aides est longue.</p>
<p>Différences</p>	<p>Cette même absence permet une plus grande autonomie dans le fonctionnement.</p> <p>Le projet d'établissement harmonise, donne du sens aux actions en direction des élèves.</p> <p>La commune est la seule collectivité pour tous les établissements.</p> <p>Le budget est géré et alloué de façon équitable par une seule collectivité.</p> <p>-Une place centrale est laissée au projet.</p> <p>Les élèves sont détendus par rapport aux évaluations, les enjeux de ces dernières arrivent tard dans la scolarité, avec des modalités souples</p> <p>Le chef d'établissement semble avoir un pouvoir plus important que dans le système scolaire français, mais il doit composer avec un conseil d'administration qui lui aussi a davantage de poids puisqu'il est nommé par ce dernier.</p> <p>Les enseignants sont recrutés, sur profil, sous la responsabilité du chef d'établissement, avec des contrats de droit privé.</p>	<p>L'absence de culture de partenariat traduit un repli de l'établissement sur lui-même.</p> <p>L'offre culturelle est moins développée.</p> <p>Le plan d'action centré autour de chaque enfant ne donne pas de place à l'ouverture, à la question du vivre-ensemble.</p> <p>La sur-médicalisation et l'externalisation des prises en charge pour les élèves à besoins particuliers.</p>

Perspectives

Mise en perspective au regard du contexte académique et de votre propre fonction pour permettre une transférabilité

Les objectifs de l'école en France et en Finlande :

Des objectifs très centrés sur des compétences pratiques en Finlande

Des objectifs centrés sur le développement personnel et l'esprit

Un des éléments les plus marquants est la confiance laissée aux élèves, ainsi que leur autonomie, entendue comme une capacité à faire des choix. Ces deux éléments se déclinent à différentes échelles, de la classe à l'établissement, et même autour de l'école.

Un élément qui semble important est aussi celui de la recherche d'un consensus, qui implique parfois des tensions. Il est par exemple frappant de voir que l'organisation de la journée et semaine scolaire ressemble à celle qui avait été tentée lors de la réforme des rythmes scolaire initiée en 2013 : une journée qui se termine un peu avant 15h00, avec des associations et institutions municipales qui prennent en charge le péri-scolaire (au niveau de l'enseignement élémentaire).

La place donnée à la parole des élèves et le respect accordé à leur personne est aussi un élément inspirant (toujours dans cet état d'esprit de confiance et de responsabilisation).

L'école française entend former des citoyens à l'esprit critique, ouverts sur le monde extérieur et le collectif, alors que l'école finlandaise ambitionnerait de former des adultes « fonctionnels ».

Le tutoiement entre élèves et professeurs, entre enseignants et directeurs illustre une collaboration démocratique.

Compétences acquises ou renforcées

L'autonomie des élèves, des enseignants et des établissements repose sur un rapport de confiance presque culturel en Finlande.

Le bien-être apparaît comme un levier important dans la réussite des élèves, dans l'exercice des enseignants.











